



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-086

Portant permis de stationnement et occupation du domaine public
Rue des Terres Clottes, Hameau Le Chazelet, commune de La Grave
Travaux de remplacement de canalisation d'eau
par Monsieur Jean-Marie HUMBERT

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant la demande de Monsieur Jean-Marie HUMBERT, en date du 22 juin 2025, qui souhaite effectuer des travaux de remplacement de canalisation d'eau, en occupant temporairement le domaine public, rue des Terres Clottes, Le Chazelet, commune de La Grave ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Arrête :

Art. 1 : Monsieur Jean-Marie HUMBERT est autorisé à réaliser ses travaux, en occupant temporairement le domaine public, rue des Terres Clottes, Le Chazelet, commune de La Grave, du 28 au 30 juin 2025.

Art. 2 : Ces travaux nécessitent la disposition suivante :

- La circulation et le stationnement sont interdits sur la zone indiquée sur le plan ci-dessous, pendant toute la durée des travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier, et en cas de nécessité, pour les véhicules des services de secours et des forces de l'ordre.

Art. 3 : Monsieur Jean-Marie HUMBERT est chargé de la mise en place d'une signalisation réglementaire.

Art. 4 : Le Maire de la Commune de La Grave est chargé de l'application du présent arrêté.

Art. 5 : Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie et copie transmise à :

- Monsieur Jean-Marie HUMBERT
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave

Art. 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à La Grave,

Le 27.06.2025

Le 1^{er} Adjoint,

Par délégation du Maire,
Philippe SIONNET



Transmis le :

Affiché le :

Date de retrait d'affichage :

27.06.2025

27.06.2025

01.07.2025